

Allain le gras fils de michal et de Claudine le  
saint de la paroisse de ploubeque habitua en celle de  
plouaret d'une part, et francoise Louede fille de  
pierre et d'anne le minor dieu: plouaret d'autre  
part, apres leurs fiancailles et les proclamations  
de bans faites sans opposition aux termes des  
grand-messes celebrees en l'eglise de plouaret  
le trente-un juillet, le sept d'aoust et le  
quatorze d'aoust mil sept cent quarante,  
furent de leur consentement mutuel pris par  
parole de present conuints en legitime mariage  
dans la dite Eglise de plouaret par le soussigné  
recteur l'on diene jour d'octobre mil sept  
cent quarante en presence de vincent le gras  
de Claude le saint qui ne peuvent signer, et de gabriel  
le calvez, Jacques le blanchet, yves loeder, et Jean nicolas  
qui signent  
Gabriel le calvez Joseph le calvez  
Yves loeder et Helier Recreux



...igne

N. D. Lundy

A l'ain le grand si es fraterel et le miltre de michal aide  
 Claudine le saint la campagne may le dieu neuvieme d'ung  
 an mil sept centz quinze, la este baptise le jour a mesmes les  
 font baptismande de l'ecolise parrochiale de ploudergou  
 par le vobisignant ptre marain et maraine ont este et l'ain le  
 moat de l'aise m'edigo rous se figent.

le ptre  
 ptre

Ullain Le gras veuf Françoise Laverde duha prout et Jannic le  
quiattredue - fille des deffunts rolland et Jannic marion daultre  
tout de la paroyse de plouaret apres leurs fiancailles et les  
proclamations de bans faites sans opposition en l'eglise de  
plouaret par trois iours solennels sçavoir le trente septiesme  
le sept et le quatorze octobre mil sept cent quarante deux  
et apres le decret de mariage de la ville quiasthupnee Emanc  
La Jurisdiction et Chatellenie d'ancien marche le vingt hu  
septiesme mil sept cent quarante deux signé en la delivrance  
Dorien greffier, furent de leur mutual consentement pris par  
de present coniaints en l'eglise mariage dans l'eglise paroyse  
de plouaret par le docteur recteur de celle le trente deux octob  
mil sept cent quarante deux en presence de Joseph Lejon qui sig  
et d'allen le meul vincent le gras et Francois Tronice qui ont  
declares au bancs signer Joseph Lejon  
O. Lejon recteur.

James Hecq 1<sup>er</sup> premier Prefect legitime de l'Etat de qui est né le  
14 Janvier 1804 naquit le 10 Octobre 1798  
fut baptisé le lendemain par les Pères Baptistaux de  
Diplomate Pauli multipliait son état d'Etat parait et  
Maritime Pauli mot d'Etat de James prigent qui se prigent avec  
Paul Guillaume 1<sup>er</sup> milade 2<sup>es</sup> de la part